

GT Sécurité Sanitaire des Aliments du 7 septembre 2022 Nos questions, nos remarques

Solidaires tient à régir à la sortie d'une nouvelle tâche nationale sur les contrôles métrologiques à la production et à la distribution à la demande de la Ministre déléguée Olivia Grégoire sur les pratiques de certaines marques générant une inflation masquée. Si ces pratiques sont bien évidemment moralement condamnables, il n'en reste pas moins que c'est le législateur qui a mis fin à la normalisation de certains volumes....

Une fois de plus, le DGCCRF est utilisée pour faire croire que le gouvernement agit. Ce type d'enquête, surtout dans le contexte actuel, ne fait que dégrader l'ambiance dans les services, et montre combien les discours sur les « belles enquêtes » et les nouveaux secteurs ne sont que de la poudre aux yeux !

Solidaires rappelle également son opposition au transfert SSA et au démantèlement progressif de la DGCCRF et de la protection des consommatrices et des consommateurs. *Solidaires* espère que les informations communiquées dans ce GT seront les mêmes annoncées vendredi matin lors de la visio réunissant les directeurs·trices et les 2 DG.

Transfert SSA

Fiche de poste

- Des fiches de postes devant être produites par les hiérarchies locales, elles ne peuvent l'être qu'avec un périmètre de missions clair. Qu'en est-il ? L'externalisation vers le secteur privé des contrôles d'hygiène par la DGAL a-t-elle été datée ?

Missions

- Quid des dossiers qui seront en cours à la date du transfert ?
- Quel avenir au sein des services alimentaires ? Vous communiquez sur des termes vendeurs comme la transition écologique, mais vous n'abordez jamais les fraudes alimentaires. Les agent·es qui exercent en alimentaire vont-ils-elles être contraints de changer de service ? Pourtant il reste tant à faire en alimentaire hors SSA. Où en êtes-vous des formations promises ?
- Pour les collègues contraint·es de changer de mission, quelle garantie de conserver la reconnaissance de leur compétence dans les éléments de leur dossier personnel (évaluation à venir notamment) surtout pour les collègues pouvant prétendre à promotion ?
- Comment va s'organiser le PNE 2023 ? L'impact des contrôles/visites va être très important à priori en nombre, il ne faudrait pas que vous demandiez des chiffres équivalents à ceux de cette année. De plus, comment seront comptabilisés ceux fait pour la DGAL tant que le transfert définitif n'est pas fait ?
- Les agent·es affectés en alimentaires devront-ils continuer à exercer les missions transférées par la suite en début d'année (CPMM par exemple dans des entreprises de compléments alimentaires qui ne font que de la production et pas de commercialisation auprès des consommateurs·trices, prélèvements en microbiologie et fruits et légumes...). Les agent·es aimeraient le savoir au plus vite car le fait de continuer ces missions en début d'année aura un impact sur les autres enquêtes du PNE qui leur seront demandées de réaliser en 2023.
- La question du contentieux : les collègues font le visa des procédures, les enregistrements, rédigent les actes en appel et certains actes de recours administratif et assurent le lien avec le parquet tant pour les procédures CCRF que DGAL. Côté

DGAL, il existe un "Conseiller juridique interrégional". Ces CJI apportent un appui mais ne se chargent pas de visa ou de quelconques rédactions en propre.

Avec le transfert des missions et plus encore si certaines habilitations sautent (aucune raison de garder ce qui relève du code rural), quelle légitimité pour nos personnels à continuer de viser les procédures DGAL. La DGAL assurera-t-elle le suivi de ses propres procédures, d'autant que la consigne des dernières années incitait à augmenter très largement les actes pénaux.

Groupe de travail CCRF / DGAL

- A part la composition des différents GT, il n'y a aucune information sur leurs travaux ni sur Géci, ... ni ailleurs.
- Quel est le calendrier de mise en œuvre effective ? Il a été question de transfert progressif, qu'en est-il ?

Sur la RH

- Quel positionnement hiérarchique pour nos collègues Inspecteurs et Inspectrices. Très globalement les agent·es de catégorie A au ministère de l'agriculture ne font pas d'inspections et occupent des fonctions d'encadrement, quid dans ce cas ? Quelles perspectives de débouché de carrière ? Comment leurs années CCRF, voire celles antérieures seront-elles prises en compte dans des actes de gestion qui auraient comme critère celui qui correspond à l'ancienneté ?
- PNA, Détachement ?
- Nos collègues de la DGAL sont soumis à une cotation des postes, comment seraient positionné·es les agent·es CCRF tant en B qu'en A ?
- L'IMT perçue par les agent·es « Bercy » ne leur serait normalement plus versée. Nous demandons toutefois que les cotisations perçues à ce titre soient prises en compte lors de leur liquidation de pension de retraite contrairement à ce qui se fait actuellement en pareil cas. C'est une réforme voulue par B. Le Maire, les personnels n'ont pas à en subir les conséquences pécuniaires.
- Possibilité d'un droit au retour à la CCRF. Celui devra se faire sans conséquence sur des actes de gestion qui aurait le critère de l'ancienneté comme élément (mutation notamment). Quelles seraient dans ce cas les conditions de réaffectation, tableau de mutation ou retour dans la structure d'origine ?
- Avez-vous une date prévisible de parution de l'arrêté de restructuration ? Cet arrêté sera-t-il ouvert à toutes et tous les agent·es CCRF qui opteraient de travailler pour le MASA ?
- Comment sera organisé le prochain concours externe (filiales, classement des lauréats,...) ?
- Quid de l'expertise pour nos collègues qui vont changer de missions ?

Questions mission, hors SSA

A la lecture du numéro 60 de DGCCRF Infos et notamment de l'article consacré à la réunion des correspondant·es DGCCRF-DGDDI, nous avons pris connaissance du paragraphe ci-dessous en haut de la page 7 : « *Dans certaines régions, ce transfert est déjà bien engagé. La direction des douanes de Dunkerque a été la première à le mettre en œuvre en janvier 2020. Au Havre et à Marseille, il a débuté en novembre 2021. **Cela sera suivi par d'autres territoires en novembre tandis que le calendrier global est en cours de finalisation.*** »
Pouvez-vous nous indiquer les PED donc l'activité sera transférée en novembre 2022 puisque la liste semble d'ores et déjà fixée. Merci également de nous indiquer si les collègues concerné·es ont été informé·es du lancement de la démarche.

Face au fiasco des SGC, quelles mesures vont être prises ?

SESAM : dysfonctionnements mais pas que, c'est la conception même du produit qui fait perdre énormément de temps, un suivi d'injonction qui prenait 5 mn avant est passé à 15 minutes. Les suivis d'injonction enregistrés dans SESAM ne remontent pas dans IRIS, cela

entraîne une perte de temps d'autant plus conséquente pour le suivi des injonctions, avec une saisie longue et peu intuitive. Il faut maintenant faire le tri dans les injonctions suivies et non suivies dans l'indicateur pour vérifier s'il reste des injonctions à suivre. Dixit « On découvre un bug chaque jour... ce n'est pas grave on retente notre chance le lendemain !!! ».

Budget 2023

Vous avez indiqué lors de réunions que la CCRF redéploiera ses agent-es sur ses autres missions et notamment de « nouvelles » missions. Dans ce cadre avez-vous, à ce jour, des informations sur des créations d'emplois pour les exercer ou devra-t-on faire à effectifs 2022 moins les 60 ETP ?

Autres sujets RH

Barèmes primes des stagiaires : Le fait d'avoir plafonné le montant de la PR a un impact certain sur les primes servies aux A et B interne « Bercy ». Ainsi les stagiaires Inspectrices et Inspecteurs 2022-2023 percevraient moins que celles et ceux de la promotion 2021-2022, ce que **Solidaires** ne peut accepter et qui ne va pas dans le sens de la réforme que vous avez initiées. L'augmentation de 250 € pour les C et B et 400 € pour les A est même loin de les concerner. A titre d'exemple, nous avons relevé une perte de 672 € pour un A et 148 € pour un B.

Les collègues CCRF en poste dans les locaux de la DREETS Nouvelle-Aquitaine ont emménagé dans de nouveaux locaux à Mérignac depuis plus de 6 mois. Ils et Elles avaient demandé à saisir la DGCCRF sur la possibilité de bénéficier de la prime de restructuration, prévue par des textes et annoncée dans des communications syndicales CCRF. Aucune réponse ne leur a été faite à ce jour.

Le rachat de jours de CET n'est pas encore fait pour cette année pour la totalité des agent-es qui en ont fait la demande, de même que certains versements de l'indemnité télétravail. Il en serait de même pour une partie des forfaits mobilités. Il est urgent de donner les moyens humains et matériels au CSRH et à 2A pour remplir ces missions en temps et en heure, pour arrêter que les collègues ne subissent les conséquences de ces retards chroniques.